

Le Dimanche
de
Roubaix-Tourcoing
Hébdomadaire
Illustré
Six pages d'actualités
de notes
et deux feuilletons
intéressants
20 cent. à tous les vendeurs
et dépositaires.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Hors et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 78.00
Autres départements.....	23.00;	42.00;	80.00
Belgique.....	23.00;	42.00;	80.00
Union Postale: Tarif A.....	23.00;	42.00;	80.00
Union Postale: Tarif B.....	30.00;	58.00;	100.00

REDACTION.....

ROUBAIX.....	42 & 71, Grande-Rue. Tél. 327.52, 327.53, 327.54
TOURCOING.....	22, rue Carnot. Tél. 37
LILLE.....	3, rue Faidherbe. Tél. 539.51
PARIS.....	28, Boulevard Poissonnière. Tél. Provençe 71.84
MOUSCRON.....	105, rue de la Station. Tél. 8.44

ANNONCES.....

CHEQUES
POSTAUX
87 LILLE

COLOMBIENS
ROUBAIX
TOUS LES JOURS
COLUMBOLOGIE
Pharm. du Progrès
163, Grande-Rue
ROUBAIX

M. Piétri ayant dû renoncer à sa mission c'est M. Laval qui a constitué le nouveau Ministère

Il se présenterait aujourd'hui même à la Chambre et demanderait pleins pouvoirs

M. YVON DELBOS, PRÉSIDENT DU GROUPE RADICAL DE LA CHAMBRE, S'ÉTAIT RÉCUSÉ

LA MAJORITE DES DEPUTES RADICAUX-SOCIALISTES SEMBLENT ÊTRE REVENUS A UNE PLUS SAINE COMPREHENSION DES EVENEMENTS ET DES LOURDES RESPONSABILITES QU'ILS ENDOSSAIENT



M. PIERRE LAVAL, AU QUAI D'ORSAY, FAIT UNE DÉCLARATION À LA PRESSE

M. Doumergue avait raison

Les événements politiques se chargent de prouver, un peu plus vite même qu'on se l'avait prévu, que M. Gaston Doumergue avait raison quand il déclarait que pour sortir des difficultés nées des vices de la constitution, il convenait avant tout de réformer l'Etat.

N'étant pas allés à Versailles comme il le demandait, où allons-nous?

Croyez-vous qu'un gouvernement, même nanti des pleins pouvoirs puisse faire quelque chose d'utile pour le pays quand le Parlement paralyse toutes ses initiatives et l'empêche de faire triompher l'intérêt national? N'est-il pas naturel de constater que ni l'intelligence, ni l'expérience, ni le dévouement, ni la fermeté des convictions ne trouvent grâce devant la sottise intrinsèque de certains politiciens de carrière qui brisent les mandats électoraux non pour servir, mais pour se servir? Le régime parlementaire qui, dans d'autres pays démocratiques, est la véritable image de la souveraineté populaire, n'en est chez nous qu'une misérable caricature. Le fait que dans les circonstances critiques, chaque fois qu'une politique de fermeté, une politique saine est nécessaire pour redresser la situation, le gouvernement est obligé d'élargir ses prérogatives et de mettre les Chambres en vacances, n'est-il pas la preuve irréfutable de l'insuffisance et des vices de notre organisation constitutionnelle. Cette insuffisance et ces vices peuvent sans doute favoriser les intrigues des partis et les ambitions personnelles, ils ne sauraient, en tous cas, qu'être néfastes au bien général et au sort du régime.

Comme nous l'écrivions hier, ce ne sont pas les hommes qui manquent à la France: ce qui lui manque, ce sont des institutions plus adaptées aux réalités de la vie nationale, des institutions qui permettent aux valeurs, aux compétences, aux bonnes volontés de rendre les services attendus sans craindre d'être brimées par les combinards.

Mais quand on parle d'autorité, de gouvernement fort, les gens de l'extrême-gauche et certains radicaux-socialistes qui marchent à leur renouveau, répondent: fascisme. C'est un mot d'ordre et une manœuvre. En vérité, il n'y a pas de véritable mouvement fasciste, en France, mais si un jour cette mystique de la force et de l'autorité devient une menace pour la démocratie, chez nous, qui en portera la responsabilité si ce n'est le régime parlementaire tel qu'il est appliqué et qui donne depuis trop longtemps le spectacle déprimant de la faiblesse et de l'impuissance.

Oui, M. Gaston Doumergue avait raison.

La question monétaire est importante, mais elle n'est après tout qu'un article du vaste programme de réformes qu'on doit sortir le redressement économique, politique et financier du pays. Les préoccupations électorales, les seules, hélas, que connaissent beaucoup de députés, ne sont-elles pas le danger suprême?

fois de plus contre la volonté du gouvernement et le forcer à capituler?

Tant qu'on n'aura pas amélioré le suffrage universel, réformé l'Etat et l'administration, on n'aura rien fait pour sauver le pays.

Louis DARTOIS.

Il était temps!

Paris, 6 juin (Minuit).

La France aura vendredi matin un gouvernement.

Il était temps!

Déjà l'exaspération du public se faisait sentir. Nous n'en étions pas encore aux périodes des manifestations dans la rue, mais pour peu que la crise se fût prolongée au détriment du crédit, il eût fallu craindre le retour des événements de février 1934. Et, cette fois, la panique financière les eût accompagnés; la voie eût été libre pour les aventures et les aventuriers.

Aussi bien, la situation politique, pour s'être quelque peu éclaircie, n'est pas libérée de toute hypothèque. M. François Piétri, après l'échec de M. Pierre Laval qui, après avoir formé le Cabinet, ne l'a fait que pousser par un devoir impérieux. Il y a des cas où le sentiment de la personnalité doit disparaître, où la perspective d'ennuis et de désagréments immérités s'efface devant l'intérêt éclatant de la Patrie. M. Pierre Laval s'est dit que ce moment était venu pour lui. Il devient le chef du nouveau Gouvernement et, cette nuit même, il donnera la liste de ses collaborateurs au Président de la République. Il se présentera devant les Chambres dans les vingt-quatre heures.

Pourquoi M. Pierre Laval, qui n'avait



A SA SORTIE DE L'ÉLYSÉE, M. FRANÇOIS PIÉTRI FAIT UNE COURTE DÉCLARATION AUX JOURNALISTES

pas réussi mercredi à mettre une combinaison sur pied, y est-il parvenu jeudi?

Parce que le groupe radical-socialiste de la Chambre, qui n'était pas arrivé à élaborer avec les socialistes un programme commun de gouvernement, a été mis au pied du mur par le Président de la République. Il fallait sortir de la crise coûte que coûte et puisque les radicaux faisaient obstacle à toutes les combinaisons, même à celle qu'avait envisagée M. Piétri, dont les dispositions conciliantes permettaient cependant tous les compromis, il était logique que la Présidence du Conseil fût offerte au chef du parti et au chef du groupe.

Ni M. Herriot, ni M. Yvon Delbos ne voulaient assumer une pareille responsabilité. Ils désignèrent eux-mêmes M. Pierre Laval au chef de l'Etat et lorsque le Sénateur de la Seine reçut, quelques instants plus tard, une délégation de la rue de Valois, il trouva les radicaux en posture de gens qui avaient enfin compris quelles terribles responsabilités ils avaient accumulées.

Voilà donc le Ministère Laval prêt à lutter pour la défense du franc avec l'appui d'une majorité suffisante. Les pleins pouvoirs, dont la formule plus que la réalité aura été modifiée — ce qui permettra aux radicaux de les voter sans se déjuger — lui seront accordés s'ils sont demandés à la Chambre dès vendredi.

Mais pourquoi faut-il que ce soit toujours la crainte de l'émeute qui ouvre aux parlementaires les yeux sur leur devoir? Peut-on être certain que l'Union nationale continuera avec l'adhésion, non des bulletins de vote, mais des cœurs et des consciences? Il faudra en tout cas à M. Pierre Laval beaucoup d'énergie. Il faudra qu'il s'appuie, non sur le Parlement, mais sur le pays, pour que le retour de ces mauvais jours de juin ne se produise pas.

R...



M. DALADIER ARRIVANT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

réduction du déficit des Chemins de fer, la suppression des abus en matière de pensions accordées aux victimes de la guerre, etc...

Mais M. Piétri, qui entendait associer les Assemblées à l'œuvre de redressement indispensable, voulait toutefois obtenir d'elles l'assurance qu'elles ne gêneraient point l'action gouvernementale par des discussions prolongées. C'est pourquoi il souhaitait obtenir un tel engagement des chefs des principaux groupes de la Chambre, avant d'accepter la responsabilité du pouvoir.

Or si le groupe radical-socialiste, en grande majorité, se montrait favorable à cette procédure, par contre, M. Léon Blum et M. Vincent-Auriol firent con-



UNE DÉLÉGATION D'ANCIENS COMBATTANTS, CONDUITE PAR M. RIVOULET, QUITTE LE QUAI D'ORSAY

naître à M. Piétri qu'ils ne pouvaient lui donner pareille assurance, les projets d'économie envisagés étant contraires aux vues du parti socialiste unifié.

L'échec du député de la Corse

M. Piétri se rendit compte, dès lors, que sa proposition de conciliation n'aurait pas au gouvernement les moyens de faire accepter au pays les sacrifices qu'exige immédiatement l'assainissement des finances publiques.

Afin d'éviter toute perte de temps fâcheuse, dans les circonstances présentes, M. François Piétri, sans pousser plus avant la consultation des groupes, préféra renoncer à former le cabinet et en informa, sans délai, vers 17 h., le chef de l'Etat.

Sa tentative, du reste, marquée par un vif désir de collaboration avec tous les partis, avait eu le grand mérite de provoquer une réelle détente dans les milieux parlementaires et surtout d'éclaircir la situation, en démontrant la nécessité des pleins pouvoirs.

M. Yvon Delbos se récusé

Après avoir consulté M. Herriot, puis M. Fernand Bouisson, le Président de la République décida alors d'offrir la direction des affaires publiques au président même du groupe radical-socialiste de la Chambre. Mais M. Yvon Delbos crut devoir se récusé.

En sortant de l'Élysée, à 19 h. 30, il a fait à la presse la déclaration suivante:

« M. le Président de la République a bien voulu me faire l'honneur de me demander de constituer un gouvernement. Je lui ai répondu que, très touché de cette marque de confiance, je ne pou-

Le nouveau Ministère

Vendredi matin, à 2 h. 35, le Ministère était constitué de la manière suivante:

Présidence du Conseil et Affaires étrangères: M. Pierre LAVAL.

Ministres d'Etat: MM. HERRIOT, MARIN et FLANDIN.

Justice: M. Léon BÉCARD.

Intérieur: M. PAGANON.

Guerre: M. FABRY.

Marine de guerre: M. PIÉTRI.

Air: Général DENAIN.

Commerce: M. Georges BONNET.

Finances: M. Marcel REGNIER.

Education nationale: M. MARCOMBES.

Travaux publics: M. LAURENT-EYNAC.

Colonies: M. Louis ROLLIN.

Marine marchande: M. Mario ROUSSEAU.

Travail: M. FROSSARD.

Pensions: M. MAUPOIL.

Agriculture: M. CATHALA.

Santé publique: M. Ernest LAFONT.

P.T.T.: M. MANDEL.

mais cependant assumer la tâche qu'il me proposait.

En effet, le problème essentiel qui se pose est d'ordre financier et je n'ai pas, en ces matières, une compétence spéciale. J'estime, par ailleurs, n'ayant été ministre qu'une fois, n'avoir pas une expérience suffisante pour être chef de gouvernement.

Dans ces conditions, M. Albert Lebrun était amené pour dénouer la crise, sans autre délai, à faire appel de nouveau à M. Pierre Laval qui, mercredi, n'avait décliné son offre que parce qu'il crai-



M. YVON DELBOS, PRÉSIDENT DU GROUPE RADICAL-SOCIALISTE DE LA CHAMBRE

gnait de ne pas obtenir de la Chambre « la plénitude des moyens nécessaires pour sauver le franc. »

Les radicaux s'assagissent devant leurs responsabilités

Aussitôt après son retour de l'Élysée, M. Yvon Delbos, président du Groupe radical-socialiste de la Chambre a rendu compte à la réunion de ce groupe de son refus et a invité ses collègues à manifester leur opinion en vue de la formation d'un ministère, afin de faciliter la tâche du président de la République et de M. Pierre Laval.

M. Edouard Herriot a fait ensuite une intervention pressante auprès du groupe, en montrant que de nouveaux stermements risqueraient d'aboutir non seulement à une impasse, mais encore de susciter dans l'opinion publique, un mouvement de réprobation.

Le parti radical-socialiste qui est l'arbitre de la situation, a-t-il dit, doit aider de tout son pouvoir l'homme politique chargé de dénouer la crise et ne peut se dérober à son devoir.

M. Camille Chautemps a appuyé l'argumentation de M. Edouard Herriot.

« Ce n'est plus, a-t-il dit, une question politique qui se pose, c'est le fonctionnement normal des institutions républicaines qu'il faut assurer ».

L'ancien président du Conseil a insisté en terminant, sur l'urgence d'une solution de la crise ministérielle, en raison de l'aggravation de la situation qui pourrait résulter de tout retard apporté désormais au dénouement.

(Lire la suite page 2.)

Les manœuvres de l'Ouest



Des manœuvres de cadres se déroulent actuellement dans la région de Niort. Saint-Maixent et La Rochelle. (Mond. Photo-Press.)

TROIS INCULPATIONS CONTRE BONNY

Paris, 6 juin. — M. Benon, le juge d'instruction chargé de la plainte en extorsion de fonds de Mlle Cottillon, a rendu son ordonnance définitive, clochant ainsi son instruction.

L'ex-inspecteur Bonny est renvoyé en correctionnelle pour vol de photographie et violation du secret professionnel, les financiers Hobart et Dubois et le publiciste Grihle, pour recel de photographies volées, l'inspecteur suspendu Boussacat, pour violation du secret professionnel.

Le magistrat n'a pas retenu le délit d'extorsion de fonds, bien que Mlle Cottillon ait versé au total, 1.134.000 francs. L'affaire viendra prochainement devant le tribunal correctionnel.

D'autre part, M. Normand, saisi de l'affaire Volberg, a renvoyé devant la chambre des mises en accusation, Bonny et Volberg, inculpés tous deux de corruption de fonctionnaires et complicité. La Chambre des mises en accusation devra dire si les deux hommes doivent comparaître devant les assises.

Enfin, M. Normand, subdélégué par le premier président de la Cour d'appel, avait inculpé Bonny de corruption de fonctionnaire dans l'affaire Failliant. Il l'assignait de 10.000 francs touchés par Bonny, pour rechercher les bijoux de Mme Failliant. Ayant terminé son enquête, M. Normand a renvoyé son dossier à la Cour d'appel qui seule prendra une décision définitive en vertu du privilège de juridiction.

Soclay, le ravisseur de la petite Marescau voulait s'évader de la prison de Chambray

Chambray, 6 juin. — Un projet d'évasion élaboré par Gabriel Soclay, accusé présumé du rapt de la petite Marescau, a été déjoué.

Un de ses voisins de cellule, nommé Lorente, récemment libéré, trouva dans sa sortie de prison, a été trouvé porteur d'une lettre qui lui avait remis Soclay au cours d'une récréation.

Dans la longue lettre interceptée par le gardien de la prison de Chambray, Gabriel Soclay se disait injustement coupé du rapt de Nicole Marescau et se plaignait de souffrir plus longtemps en détention, il demandait qu'on vienne le voir, en indiquant les jours, dans les heures où il attendrait ses libérateurs. Il précisait d'avoir à se munir de ses effets à Metz, d'une barbe à se raser, d'une échelle à sauter, d'une automobile et d'armes.

Il indiquait la position de sa chambre et disait:

Pour vous guider j'attacherai ma chemise aux barreaux de ma fenêtre et je laisserai pendre au dehors des draps indiqués. Je me tiendrai en attente dans ma fenêtre en opérant préalablement de mon côté.

Vous me passerez les scies à Metz et je ferai sauter un barreau en vitesse ce qui me permettra de vous rejoindre. Gardez toute discrétion et déchirez ce papier après réception.

Au bas de la lettre, il indiquait l'adresse d'un de ses amis qui avait été en prison avec lui à Metz, un détenu domicilié à Bordeaux, ou celle de la sœur de celui-ci, domiciliée également à Bordeaux.

À la suite de cette tentative d'évasion le surveillant-chef de la prison de Chambray a décidé de mettre Soclay en cellule, pour une période de soixante jours.

La septième tranche de la Loterie nationale

Paris, 6 juin. — La septième tranche de la Loterie nationale 1935, dont le tirage est annoncé pour le 21 juin, comporte, à la différence des précédentes, un gros lot de trois millions de francs et se compose de 1.200.000 billets.

Pour répondre à de nombreuses demandes de renseignements, le secrétaire général précise que le tirage s'effectuera, comme par le passé, au moyen des six sphères bien connues du public, contenant chacune dix boules respectivement numérotées de zéro à neuf. Toutefois, la sphère de gauche affectée aux centaines de mille, contiendra douze boules numérotées de zéro à onze.

Si, pour le tirage du gros lot, l'on extrait, par exemple, 7 de la sphère des unités, 4 de la sphère des dizaines, 0 de la sphère des centaines, 1 de la sphère des mille, 3 de la sphère des dizaines de mille, 11 de la sphère des centaines de mille, le billet portant le numéro 1.131.047 sera proclamé gagnant.

Pour parer au déficit des classes creuses

Paris, 6 juin. — La Commission de l'armée a entendu M. Sénao, rapporteur du projet de loi portant modification de la loi du 31 mars 1923, relative au recrutement de l'armée.

Elle a refusé de prendre en considération tous amendements ou mesures qui auraient pour effet d'entraîner une diminution d'effectifs. Elle a insisté dans le texte de la loi, les dispositions contenues dans les déclarations gouvernementales stabilisant jusqu'en 1936, la durée du service à deux ans, et pour le contingent incorporé en 1935, qui n'effectuera que 18 mois de service.

Elle a décidé que, désormais, l'incorporation du contingent aurait lieu, une seule fois et au mois d'octobre, et a accepté et complété les moyens suggérés par le ministre de la Guerre, pour accroître en qualité et en quantité les cadres des militaires de carrière.

En résumé, préoccupée de la situation créée par la nouvelle loi militaire, la Commission a décidé de maintenir, pour les années creuses, cette durée de deux ans, pour une période de quatre ans, le statut stable dans lequel l'armée française, recevant en une seule incorporation un contingent suffisant et doté d'un matériel moderne, sera à même de poursuivre son instruction dans des conditions meilleures que par le passé.

SONT-CE LES ARMES DES COMPLICES DE KELEMEN ?

Paris, 6 juin. — Une découverte étrange a été faite par un ouvrier des chemins de fer de l'Etat chargé de nettoyer les coils laissés en souffrance depuis mai 1924 dans les sous-sols des ateliers de la gare d'Orléans.

On a découvert une valise contenant une paire de pistolets et deux revolvers, ainsi que différents armes, munitions, grenades et plusieurs explosifs.

Le commissariat adjoint de la gare, a saisi ces objets et a constaté qu'ils appartenaient à un certain...

L'ÉPÉE D'ACADÉMIEN DU MARÉCHAL FRANCHET D'ESPÈREY



Voici l'épée d'académicien qui sera remise au maréchal Franchet d'Espèrey par la Fédération nationale des Vétérans d'Orient, au Congrès de Dijon, le 9 juin 1935. Elle est l'œuvre de MM. Paul Gérard, architecte et Real Padretti, sculpteur.